



CONSEIL SYNDICAL DU SPUQ 2011-2012

Le 9 novembre 2011

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

APPUI À LA MOBILISATION ÉTUDIANTE

- ATTENDU la résolution 11CS609 du Conseil syndical du SPUQ le 6 avril 2011 dénonçant la hausse des frais de scolarité et appuyant « vigoureusement les étudiantes, étudiants dans leurs démarches pour défendre le droit à l'accessibilité universelle aux études universitaires »;
- ATTENDU les actions menées par les différentes organisations étudiantes nationales et les associations étudiantes facultaires de l'UQAM;
- ATTENDU l'opposition de la Table des partenaires universitaires (TPU) et des centrales syndicales à la hausse des frais de scolarité et leur appui aux revendications étudiantes;
- ATTENDU la tenue de la manifestation nationale du mouvement étudiant le jeudi 10 novembre 2011 à compter de 14 h à la Place Émilie-Gamelin (métro Berri-UQAM);
- ATTENDU que l'accessibilité aux études universitaires fait partie de la mission fondamentale de l'UQAM;
- ATTENDU la résolution adoptée par la Commission des études à sa réunion du 8 novembre 2011 où elle prend position contre la hausse des droits de scolarité telle que décrétée par le gouvernement du Québec;
- ATTENDU que les représentants de la Direction qui sont membres de la Commission des études se sont prononcés contre cette résolution;
- ATTENDU que l'augmentation des frais de scolarité s'inscrit dans une tendance à la marchandisation de l'éducation par laquelle la société québécoise se désresponsabilise et remet sur les seules épaules des individus la tâche de s'instruire;
- ATTENDU que cette tendance à la marchandisation est de plus en plus inscrite dans le vocabulaire technocratique universitaire qui a notamment remplacé le terme « *population* étudiante » par celui de « *clientèle* étudiante »;

**Syndicat des professeurs et professeures
de l'Université du Québec à Montréal**

Case postale 8888, succursale Centre-ville, Montréal, Québec H3C 3P8

Téléphone : 514 987-6198 - Télécopieur : 514 987-3014

Courriel : spuq@uqam.ca - Site Internet : www.spuq.uqam.ca

ATTENDU que le fait de considérer les étudiantes, étudiants comme étant désormais une « clientèle » a comme effet de transformer le rapport pédagogique entretenu avec eux et de faire en sorte que les professeures, professeurs et les chargées, chargés de cours sont de moins en moins appelés à *rendre* des services à la société en formant des citoyens, et de plus en plus à *vendre* des services aux étudiantes-clientes, étudiants-clients afin de les rendre aptes à intégrer le marché du travail;

ATTENDU l'article 13. 2c du *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* en vertu duquel « l'enseignement supérieur doit être rendu accessible à tous en pleine égalité, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés et notamment par l'instauration progressive de la gratuité »;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

DÉNONCE la décision du gouvernement du Québec de hausser les frais de scolarité qui viole l'article 13. 2c du *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* qui a été ratifié par le Canada;

CONDAMNE la position de la Direction de l'UQAM sur la question de la hausse des frais de scolarité au regard de la mission fondamentale de l'UQAM au plan de l'accessibilité universelle aux études universitaires;

RÉITÈRE son opposition à toute hausse des frais de scolarité;

APPUIE les actions menées par les différentes organisations étudiantes nationales et les associations étudiantes facultaires de l'UQAM;

APPELLE à une participation massive du corps professoral à la manifestation nationale du jeudi 10 novembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ